

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 8

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUET pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Myriam BERNARD	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Franck MELOTTE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
M. Gilles TRAHARD	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle de Compétitivité - Projet structurant Open Food System - Demande de subvention

Le projet « Open Food System », présenté par VITAGORA à l'appel à projet PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité) dans le cadre du programme des investissements d'avenir, a été retenu par les services du Premier Ministre en juillet dernier.

Ce projet, dont le chef de file est le groupe SEB, vise à mettre à disposition du grand public des solutions numériques dédiées pour la cuisine, afin d'assurer au plus grand nombre une alimentation plus saine, adaptée aux goûts et aux contraintes de chacun, ainsi que le développement de technologies d'automatisation des appareils de cuisine, grand public et professionnel. L'objectif est notamment de constituer très rapidement une communauté d'utilisateurs, amateurs de cuisine, de dimension internationale, à laquelle seront mis à disposition des contenus et services innovants des secteurs de l'agroalimentaire, de la distribution, des métiers de service à la personne, de l'édition et des outils numériques.

C'est l'ambition de former un grand projet structurant pour les filières françaises du numérique et de l'agro-alimentaire, s'inscrivant dans une stratégie volontariste d'innovation de SEB, qui lui permettra d'accentuer sa position sur le marché mondial.

Ce programme d'envergure réunit :

- **26 partenaires**, dont 2 groupes internationaux, SEB (leader mondial du petit électroménager) et HORIS TGCP (fabricant d'appareils de cuisine professionnels), 9 PME technologiques et une douzaine de laboratoires de recherche ;

- **6 pôles de compétitivité** : Cap Digital (pôle d'envergure mondiale sur les contenus et services numériques), Imaginove (jeu vidéo, cinéma, multimédia), Microtechniques et trois pôles de la filière agro-alimentaire, Vitagora (goût, nutrition, santé), Aquimer (produits aquatiques) et Agrimip Innovation (produits agricoles et agro-industriels).

Le consortium associe des acteurs aux compétences et axes de recherche et développement très complémentaires, à la conjonction des filières numériques et agroalimentaires, et répartis sur cinq régions : Ile de France, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées.

Outre le Groupe SEB, sont concernés sur le territoire du Grand Dijon, le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation et les Laboratoires EMMA et LE2i de l'Université de Bourgogne.

D'une durée de 42 mois, le projet prévoit un budget global estimé à 19,1 M€ et la création de 92 emplois. L'aide maximum attribuée au projet est de 9,1 M€ dont 4,3 sous forme de subventions et 4,8 sous forme d'avances remboursables.

Après lui avoir déjà apporté un soutien de principe dans un courrier adressé au Ministre de l'Economie le 16 juin 2011, la communauté d'agglomération dijonnaise est à présent sollicitée tout comme la Région et le Département pour un soutien financier en complément de celui de l'Etat, selon la clé de répartition suivante :

Conseil régional de Bourgogne	Subvention	140 000 €	Université de Bourgogne
	Avance remboursable	150 000 €	SEB
Conseil régional de Franche Comté	Subvention	45 000 €	CNRS / FEMTO
	Avance remboursable	232 685 €	Entreprise TGCP
Conseil Général de Côte d'Or	Subvention	70 000 €	Université de Bourgogne
Grand Dijon	Subvention	70 000 €	Université de Bourgogne

Il est proposé de soutenir le Projet Structurant OPEN FOOD SYSTEM en aidant financièrement les Laboratoires EMMA et LE2i de l'Université de Bourgogne, à hauteur de 70.000 €.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de dire** que la Communauté d'agglomération dijonnaise soutiendra les laboratoires EMMA et LE2i de l'Université de Bourgogne à hauteur de 70.000 € sous réserve de l'accompagnement financier des autres collectivités, comme indiqué dans le tableau ci-dessus;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

en noir : aide en complément

en italique répartition à préciser

		SEB	TGCP	TEFAL	Alpha MOS	BEARSTECH	BIOPARHOM	KXEN	MONDECA	TEMIS	WIZARDBOX	UNIV. BOURGOGNE	ANSES	TELECOM PARISTE	CNRS/LASS	CNRS/LCSE	CNRS/MIEM/LAGIS	CNRS/FEMTO	INST. P. BOCUSE	UNIV. PARIS 13	UNIV. LYON 1	UNIV. PARIS 8	Total	
		Région DR OSEO concernée : Bourgogne	Région DR OSEO concernée : Franche Comté	Région DR OSEO concernée : Alpes	Région DR OSEO concernée : Midi-Pyrénées	Région DR OSEO concernée : Paris	Région DR OSEO concernée : Alpes	Région DR OSEO concernée : Grand Rhône	Région DR OSEO concernée : Paris	Région DR OSEO concernée : Paris	Région DR OSEO concernée : Ile de France Ouest	Région DR OSEO concernée : Bourgogne	Région DR OSEO concernée : Nord Pas de Calais	Région DR OSEO concernée : Ile de France Est	Région DR OSEO concernée : Midi-Pyrénées	Région DR OSEO concernée : Alsace	Région DR OSEO concernée : Nord Pas de Calais	Région DR OSEO concernée : Franche Comté	Région DR OSEO concernée : Grand Rhône	Région DR OSEO concernée : Ile de France Est	Région DR OSEO concernée : Grand Rhône	Région DR OSEO concernée : Ile de France Est		
RI	Assiette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 161 578,00	0,00	821 213,00	381 238,00	732 716,00	1 203 505,00	313 574,00	310 199,00	2 947 830,00	400 851,00	2 260 397,00	10 533 101,00	
	Taux d'aide	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	45%	40%	40%	40%	40%	
	Montant de l'aide	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 631,20	0,00	328 485,20	152 495,20	293 086,40	481 402,00	125 429,60	139 589,55	1 179 132,00	160 340,40	904 158,80	4 228 750,35	
DE	Assiette	4 697 696,00	581 713,00	480 613,00	720 976,00	925 022,00	469 735,00	864 768,00	933 969,00	814 833,00	262 086,00	0,00	217 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 969 349,00
	Taux d'aide	40%	40%	40%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	0%	40%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Montant de l'aide	1 879 078,40	232 685,20	192 245,20	360 488,00	462 511,00	234 867,50	432 384,00	466 984,50	407 416,50	131 043,00	0,00	87 175,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 886 878,50
CR Franche Comté	SUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
	AR	0,00	232 685,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 685,20
CR Nord Pas de Calais	SUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	à préciser	0,00	0,00	0,00	0,00	à préciser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	AR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR Bourgogne	SUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
	AR	en discussion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CG Côte d'Or	SUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
	AR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agglomération Dijonnaise	SUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
	AR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total aides collectivités	SUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
	AR	0,00	232 685,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 685,20

Les aides sur les dépenses de DE sont apportées en Avance remboursable en cas de succès (sauf l'ANSES).